



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes tenue à la salle municipale de Saint-Joseph-du-Lac, située au 1110 chemin Principal, Québec, J0M 1N0, le **15 août 2023** à compter de **16h00**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Benoit Proulx, maire de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac
Monsieur Denis Martin, maire de la ville de Deux-Montagnes
Monsieur François Robillard, maire de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Madame Sonia Fontaine, mairesse de la municipalité de Pointe-Calumet

Formant le quorum du conseil sous la présidence de monsieur Benoit Proulx

Sont présents :

Monsieur Patrick Denis, directeur de police
Monsieur Yvon Lemelin, directeur administratif et secrétaire-trésorier

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.1 Adoption de l'ordre du jour du 15 août 2023

2. PROCÈS-VERBAUX

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juin 2023 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 juillet 2023

3. AUTORISATION DES COMPTES À PAYER

3.1 Autorisation des comptes à payer au 15 août 2023 et approbation des paiements effectués en vertu du règlement 2015-04-M01

4. RÉSOLUTIONS

4.1 Motion de félicitations – Départ à la retraite de monsieur Stephan Blackman

4.2 Nomination d'un policier permanent

5. AVIS DE MOTION

n/a

6. DÉPOT DE DOCUMENTS

6.1 Statistiques sur les Accidents, sur les Activités criminelles et sur les Constats d'infraction

7. RÈGLEMENTS

n/a

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

9.1 Levée de la séance du 15 août 2023



2023-08-054

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le quorum est constaté.

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine

et **APPUYÉ** par : François Robillard

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. **PROCÈS-VERBAUX**

2.1 Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire du 20 juin 2023 et de la séance extraordinaire du 11 juillet 2023 au plus tard la veille de la présente séance, le secrétaire d'assemblée est dispensé d'en faire la lecture.

Il est **PROPOSÉ** par : Denis Martin

et **APPUYÉ** par : François Robillard

2023-08-055

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 20 juin 2023 et de la séance extraordinaire du 11 juillet 2023, tels que déposés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. **AUTORISATION DES COMPTES À PAYER**

ATTENDU QUE les comptes à payer au 15 août 2023 totalisent un montant de 337 967,82 \$;

ATTENDU QUE les paiements électroniques effectués sans résolution en vertu du règlement 2015-04-M01 totalisent un montant de 346 283,42 \$ pour la période du 12 juillet au 15 août 2023;

ATTENDU QUE les remboursements des comptes de dépenses aux policiers effectués en vertu du règlement 2015-04-M01 totalisent un montant de 732,20 \$ pour la période du 12 juillet au 15 août 2023;

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil d'administration a reçu une copie de la liste des comptes à payer, des paiements électroniques et des remboursements des comptes de dépenses aux policiers;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine

et **APPUYÉ** par : Denis Martin

2023-08-056

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer présentés sur la liste établie au 15 août 2023 au montant de 337 967,82 \$;

D'APPROUVER les paiements électroniques effectués sans résolution en vertu du règlement 2015-04-M01 pour la période du 12 juillet au 15 août au montant de 346 283,42 \$;



D'APPROUVER les remboursements des comptes de dépenses aux policiers en vertu du règlement 2015-04-M01 pour la période du 12 juillet au 15 août 2023 au montant de 732,20 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.


Yvon Lemélin, secrétaire-trésorier

4. RÉSOLUTIONS

4.1 MOTION DE FÉLICITATIONS – DÉPART À LA RETRAITE DE MONSIEUR STEPHAN BLACKMAN

CONSIDÉRANT le départ à la retraite en date du 1^{er} septembre 2023 de monsieur Stephan Blackman (matricule #33), sergent à la section Gendarmerie;

CONSIDÉRANT le travail consciencieux de celui-ci et son dévouement à l'égard des villes/municipalités desservies par la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes et leurs concitoyens tout au long de sa carrière:

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx
et **APPUYÉ** unanimement

2023-08-057

DE SOULIGNER le travail réalisé par monsieur Blackman, de lui offrir nos sincères remerciements et de lui souhaiter une heureuse retraite bien méritée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 NOMINATION D'UN POLICIER PERMANENT

CONSIDÉRANT la teneur de la résolution numéro 2023-08-057 relativement au départ à la retraite du policier Stephan Blackman, matricule #33, en date du 1^{er} septembre 2023;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur de police, monsieur Patrick Denis:

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx
et **APPUYÉ** unanimement

2023-08-058

DE CONFIRMER l'embauche du policier temporaire Thomas Gagnon (matricule #390) en date du 1^{er} septembre 2023 à titre de policier permanent, sous réserve de la réussite de sa période d'essai de deux mille (2 000) heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. AVIS DE MOTION

n/a

6. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- 6.1** Dépôt par monsieur Patrick Denis, directeur, des tableaux statistiques sur les Accidents, sur les Activités criminelles et sur les Constats d'infraction pour la période.

7. RÈGLEMENTS

n/a

8. PÉRIODE DE QUESTIONS**9. LEVÉE DE SÉANCE**

Il est **PROPOSÉ** par : François Robillard

et **APPUYÉ** par : Sonia Fontaine

2023-08-059

QU'à 16h21, la séance soit levée.



Monsieur Benoit Proulx
Président



Monsieur Yvon Lemelin
Secrétaire-trésorier